

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA
PROTECTION SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

83/1208
DÉCRET N° 83/1208
LE 20/12/1983
MTP-DGTFP-DFF.22025

TEG.07

Portant intégration et nomination de
Monsieur ESIU Simon dans les cadres
de la catégorie A hiérarchie I des Ser-
vices Techniques (Agriculture).

-----oOo-----

LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT, CHEF DU GOUVERNEMENT

-----oOo-----

(/ISAS/

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général
des fonctionnaires

(/u l'arrêté n° 2007/TF du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires

(/u le décret n° 60/90 du 3.1.1961 fixant le statut com-
mun des cadres de la catégorie A des Services Techniques

(/u le décret n° 62/150/TF du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires

(/u le décret n° 62/195/TF du 3.7.1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres

(/u le décret n° 62/197/TF du 3.7.1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.62
portant statut général des fonctionnaires

(/u le décret n° 62/198/TF du 3.7.1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat

(/u le décret n° 65/81/TF-DE du 18.5.1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses
articles 7 et 8

(/u le décret n° 67/50/TF-DE du 24.2.1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements

(/u le décret n° 77/478 du 31.12.1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/TF du 5.7.1962

fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires

(/u le décret n° 79/134 du 4.4.1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres

(/u le rectificatif n° 81/041 du 28.01.1981 au décret
n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres

(/u le décret n° 81/017 du 28.01.1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement

(/u le décret n° 83/220 du 2.3.1983 portant nomination
d'un Membre du Conseil des Ministres

(/u la lettre n° 0915/DALF du 1.06.1983 du Directeur des
Affaires Administratives et Financières transmettant le dossier de
candidature constitué par l'intéressé

.../...

D.G.B.

D.C.F.

415

- 2 -

(/u le Protocole d'Accord du 5.6.1970 signé entre l'URSS et le Congo.

D E C R E T

ARTICLE 1ER/ En application des dispositions contenues du décret n° 60/90 du 5.5.1960 du Protocole d'Accord du 5.6.1970 susvisés, Monsieur ATSIU Simon, né le 20.4.1957 à Onianva, titulaire du Diplôme de l'Institut d'Agronomie de Tachkent (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) et nommé au grade d'In-
génieur d'Agriculture Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,
Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage

Brazzaville, le 29 Décembre 1983

Marius ROUAMBENGA . -

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

Colonel Louis SYLVAIN GOMA

Le Ministre des Finances

Bernard COMBO MATSICHA . -

Itihi-Casséoumba- LEKOUNDZOU

AMPLIFICATIONS/

JORPC	1
DDTF/DIT	3
DTF/DST	1
D.G.B.	3
D.G.F.	1
M.A.E.	2
INTERLOC.	1
DOSSIER.	3
SGC/BC.	2/-